



CFDD INFO

Bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable

Décembre 2008 – nr 37

Contenu

1. [Avis plan d'action marchés publics durables](#)
2. [Avis plan d'action biodiversité](#)
3. [Forum CFDD 2008 : Energie – Climat 2050](#)
4. [Déménagement et composition du secrétariat du CFDD](#)
5. [Conférence annuelle de l'EEAC \(Bordeaux\)](#)
6. [Activités des groupes de travail](#)

1. Avis sur un projet de plan d'action fédéral marchés publics durables

Le Ministre Magnette a demandé l'avis du CFDD sur un projet de plan d'action « marchés publics durables », déjà annoncé depuis longtemps. Dans son avis, le CFDD soutient un plan en faveur de marchés publics durables et estime que notre pays doit établir un plan national. Le conseil demande que les mesures d'exécution de la législation révisée sur les marchés publics soient mises en œuvre plus rapidement et demande aussi de rappeler à la Commission européenne sa fonction d'exemple. Les actions élaborées dans le projet de plan donnent une bonne impulsion à l'obtention d'une durabilité des marchés publics. Il est positif que le responsable de la réalisation et l'impact sur le budget soient mentionnés. Un engagement à long terme est indiqué : un objectif plus ambitieux pour parvenir à un pourcentage le plus élevé possible de procédures d'achat durables. En outre, une évaluation et une éventuelle adaptation sont nécessaires.

Dans son avis, le CFDD estime que le point d'appui prévu « marchés publics durables » doit être étendu à tous les niveaux administratifs et peut aussi soutenir les entreprises et leur procurer des informations. Il doit aussi stimuler activement une politique d'achats durables des autorités. De plus, le conseil demande qu'une attention particulière soit accordée à la situation spécifique des PME, et à l'élaboration de critères scientifiques et objectifs pour les achats publics durables. Ces critères devraient être identiques, ou au moins harmonisés, au niveau national belge, et le conseil demande que les différentes parties prenantes soient impliquées dans leur élaboration.

Il est essentiel que les critères de durabilité soient crédibles et que les différentes entreprises qui représentent une part de marché significative se voient offrir l'opportunité de participer aux procédures d'adjudication publiques. En outre, le conseil souligne tout de même qu'un nombre suffisant de critères ambitieux est nécessaire pour qu'un pourcentage maximum du marché puisse répondre aux conditions. La détermination des critères doit être basée de préférence sur des labels de type 1. Les labels de type 2 peuvent éventuellement servir de source d'inspiration. Les labels de type 3 peuvent être utilisés comme preuve que les critères présumés sont respectés.

Il faut prioritairement tenir compte des secteurs où un grand bénéfice sur le plan du développement durable peut être atteint. L'introduction éventuelle de clauses doit toujours se faire en concertation avec toutes les parties prenantes. Pour des raisons de transparence, la procédure destinée à rassembler de l'information doit être décrite dans le plan.

Le conseil estime que tous les critères (environnementaux, sociaux et économiques) méritent autant d'attention et doivent être examinés tout au long du cycle de vie du produit. Une série de critères sociaux sont universels et d'application générale. Mais il est possible que certains critères sociaux supplémentaires soient applicables. Le conseil demande que l'on accorde aussi de l'attention dans le

plan d'action au Fair Trade, et par le biais de marchés publics, de stimuler une politique autour de l'égalité des chances. Des critères économiques sont également nécessaires. Les autorités doivent en effet utiliser leurs propres moyens de façon efficace et parcimonieuse. Une politique d'achat durable peut être budgétairement payante à long terme.

Finalement, le conseil plaide en faveur d'une méthode claire et transparente permettant de mesurer et de rapporter l'état d'avancement de la durabilité des achats publics et des marchés publics. De plus, un contrôle régulier de l'impact du plan doit être réalisé par la Cour des Comptes.

Cet avis a été approuvé en consensus par l'Assemblée Générale du CFDD le 18 décembre dernier.

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2008/2008a05f.pdf

[Retour au contenu](#)

2. Avis sur le projet de plan d'action fédéral pour l'intégration de la biodiversité dans 4 secteurs fédéraux clés

La Belgique est tenue d'élaborer une Stratégie Nationale pour la Biodiversité, à l'instar de la Convention internationale sur la diversité biologique que notre pays a ratifiée en 1996. La Stratégie Nationale indique que des actions seront développées en concertation avec les régions, tous les secteurs concernés et d'autres acteurs. Le plan d'action fédéral, au sujet duquel le ministre Magnette a demandé l'avis du conseil, est en conséquence le contenu du volet fédéral de cette stratégie nationale pour la biodiversité. Le plan fédéral cadre également dans le second plan fédéral pour le développement durable et dans les mesures abordées lors du Printemps de l'Environnement, organisé dans le courant du premier semestre 2008.

Dans son avis, Le CFDD exprime son appréciation quant au projet de plan, lequel est bien étayé et structuré, mais remarque que le document reste parfois trop vague. Le conseil apprécie la collaboration entre les différentes instances de l'autorité et l'approche bottom-up adoptées pour le développement concret de ce projet de plan. Une telle approche permet une plus large appropriation. Une exécution cohérente de ce plan contribuera à une meilleure politique en matière de biodiversité et aidera à concrétiser l'objectif visant à stopper la perte de biodiversité à l'horizon 2010.

Toutefois, le CFDD fait remarquer que dans le projet de plan d'action, certaines fiches sont développées de manière détaillée, alors que d'autres restent plutôt superficielles. Il demande à ce que l'intégration soit garantie dans l'ensemble des secteurs fédéraux et, le cas échéant, à ce que les ONG et les entreprises soient également impliquées dans l'exécution des actions. Le CFDD souligne l'importance d'une bonne collaboration entre les différents niveaux de compétence et se réfère à ce propos au principe de mutualité. Étant donné qu'il s'agit d'un grand nombre d'actions variées, ayant un vaste impact et nécessitant un suivi, le conseil demande que des priorités soient fixées en vue de l'exécution du plan.

Dans son avis, le CFDD formule quelques remarques spécifiques à propos des quatre secteurs fédéraux clés qui ont été définis dans le plan d'action, à savoir l'Économie, la Coopération au développement, la Politique scientifique et le Transport. En ce qui concerne les actions transversales, le conseil souhaite que la Belgique demande elle-même ou lors de la définition des positions européennes, que l'on accorde de l'attention à la problématique de la biodiversité, non seulement dans le cadre des NU mais également au sein d'autres organisations internationales telles que le FMI, la Banque Mondiale et l'OMC, et lors de la conclusion d'accords commerciaux bilatéraux et régionaux.

Enfin, le conseil estime que le suivi du plan doit aller au-delà des rapports annuels prévus quant aux progrès enregistrés dans l'exécution des actions. Lorsqu'il s'avère que les actions ne sont pas exécutées ou pas exécutées à temps, des mesures complémentaires doivent être prises afin d'en garantir l'exécution.

Cet avis a été approuvé par l'Assemblée Générale du CFDD le 18 décembre dernier, moyennant une abstention des employeurs pour 3 secteurs clés. Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2008/2008a06f.pdf

[Retour au contenu](#)

3. Forum CFDD 2008 : Energie – Climat 2050

Beaucoup de problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui émanent d'une perspective trop étroite : on se focalise sur un domaine – sans prendre en compte les interactions avec d'autres domaines – et sur une échéance – le court terme. Une vision à long terme est trop souvent absente dans le débat politique actuel. Pour cette raison, le CFDD a décidé d'y consacrer son forum annuel et d'explorer ce que devrait être une société vivable à l'horizon 2050. Comment pourrions-nous dans quarante ans nous loger, nous déplacer, nous nourrir... en n'émettant plus de CO₂? Quelles mesures devons-nous prendre aujourd'hui pour atteindre ces objectifs et pour assurer une transition de nos systèmes énergétiques au sens large ? Quels seront les coûts de ces mesures et quels seront les coûts que les générations futures devront supporter si nous ne faisons rien aujourd'hui ?

Le forum s'est tenu le jeudi 13 novembre au centre de congrès Diamant. Lors de la session plénière de matinée, des experts belges et étrangers ont présenté des scénarios de transition, tant au niveau mondial que belge. Cinq ateliers se sont déroulés l'après-midi, avec comme objectif principal de répondre à la question de savoir comment dans les prochaines années, nous pourrions nous loger, nous déplacer, nous nourrir, produire et consommer, en émettant de moins en moins de carbone.

Vous trouverez plus d'information (programme, rapports, présentations..) sur notre site web (www.cfdd.be) (sous la rubrique forum climat). A l'occasion du forum, le CFDD a publié un journal spécial « Forum Energie-Climat 2050 ». Vous pouvez en demander un exemplaire au secrétariat (voir références en bas).

[Retour au contenu](#)

4. Déménagement et composition du secrétariat du CFDD

Le secrétariat du CFDD a déménagé du bâtiment « Eurostation » près de la gare de Midi vers le 33 rue de la Charité, dans le centre de Bruxelles. Depuis le mois passé, les réunions des groupes de travail et nombre d'autres activités du CFDD ont lieu à cet endroit. Vous trouverez un petit plan et une description de route sur notre site www.cfdd.be (contact). Nos numéros de téléphone et de fax ne changeront pas, et nos adresses internet et mail resteront également les mêmes.

Au niveau du personnel, il y a également des changements. Stefanie Hugelier (collaboratrice scientifique au secrétariat) a été engagée par le SPF Environnement en tant qu'Attaché Affaires Stratégiques et Multilatérales et secrétaire du CCPIE. Elle sera remplacée à partir de début janvier par Vania Malengreau.

[Retour au contenu](#)

5. Conférence annuelle de l'EEAC (Bordeaux)

L'EEAC, le réseau européen des conseils d'avis auquel participe le CFDD, a organisé sa 16^e conférence annuelle à Bordeaux (du 9 au 11/10/2008, à l'invitation du Conseil National du Développement Durable français). Jacqueline Miller et Anne Panneels, membres du Bureau, ainsi que les membres du staff Jan De Smedt et Koen Moerman, y ont participé au nom du CFDD. Jehan Decrop a pris part à cette conférence en tant que membre du CWEDD.

La conférence thématique (10/10) était centrée sur les politiques de long terme en faveur du développement durable, dans différents domaines clés : gouvernance, justice sociale, démographie, marchés, éducation, culture, diversité et budget de l'UE.

Dans ce contexte, l'EEAC a préparé un « statement » sur la problématique : « *Sustaining Europe for a Long Way Ahead* », qui a été approuvé par 15 membres. Ce texte présente une vision et des propositions pour mieux intégrer le long terme dans les politiques actuelles.

45 personnes, représentant 26 des 32 conseils, ont participé à la réunion statutaire annuelle (11/10). L'assemblée générale a approuvé entre autres une version vulgarisée de la stratégie de l'EEAC, un *Forward Looking Paper, le planning des groupes de travail, le thème de la Conférence annuelle 2009* (« *Trans-European Infrastructure Networks* » Croatie 21-23/10/09) et l'organisation de la Conférence

2010 par la Belgique (le Minaraad en collaboration avec le CFDD et le CWEDD). La réunion statutaire annuelle s'est également penchée sur le rapport financier et le fonctionnement du réseau.

Le premier jour de la conférence (9/10), les groupes de travail de l'EEAC se sont réunis, une session d'information sur « Gouvernance en faveur du développement durable dans la région Asie-Pacifique » a eu lieu et quelques conseils (e.a. le CFDD) ont présenté les résultats de recherches.

Enfin, il faut signaler que la crise financière actuelle était au cœur des débats, aussi bien dans les groupes de travail que pendant la conférence thématique. Comment concilier un développement durable à long terme et le système financier tel qu'il fonctionne aujourd'hui ? Ces réflexions ont mené à une « déclaration de Bordeaux ».

Le programme, les présentations et le statement sont publiés sur le site de l'EEAC (<http://www.eeac-net.org>). Vous y trouverez également une nouvelle version du Pocketguide to EEAC members, avec un aperçu des avis les plus importants et du planning des conseils.

[Retour au contenu](#)

6. Activités des groupes de travail

Groupe de travail Stratégies de développement durable

Le groupe de travail est en train de préparer un avis sur une fiscalité dans un cadre de développement durable, à la demande du ministre Magnette. Le GT prépare également en collaboration avec le groupe de travail Normes de Produits, un avis sur le Plan fédéral « politique de produits ».

Groupe de travail Energie et Climat

Le Groupe prépare un avis sur le plan fédéral de lutte contre la pollution de l'air, en collaboration avec le GT normes produits. Un avis sur le « Plan national climat » est également planifié à court terme.

Groupe de travail Relations internationales

Aucune nouvelle activité n'est planifiée pour le moment.

Groupe de travail Normes de Produits

Le GT prépare deux avis pour la prochaine Assemblée Générale du conseil (le 5 février) : un avis sur le Plan fédéral « politique de produits » (avec le GT Stratégies) et un avis sur le plan fédéral de lutte contre la pollution de l'air (avec le GT Energie et Climat). Lors de l'Assemblée Générale du 18 décembre dernier, le GT a présenté son avis sur le plan d'action marchés publics durables (*voir point 1*).

Groupe de travail Sensibilisation et Communication

Le groupe de travail, en collaboration avec le groupe de travail Stratégies, a préparé l'enquête « base sociétale du développement durable » 2008-2009 du CFDD, et des membres de ces deux groupes figurent dans le comité d'accompagnement de cette enquête, menée par une équipe de l'IGEAT et de la VUB.

Groupe de travail Recherche scientifique

Le GT a assuré le suivi de son avis pour une liste belge d'indicateurs de développement durable (2007a15), en organisant un séminaire sous le titre « *Une boussole pour la Belgique ? Indicateurs de développement durable* » (le 14 octobre dernier).

Les présentations de ce séminaire sont disponibles sur notre site : http://www.frdo-cfdd.be/FR/fora_indicateurs_2008.html

Groupe de travail Biodiversité et Bois

Lors de l'Assemblée Générale du 18 décembre dernier, ce GT a présenté son avis sur le projet de plan d'action fédéral pour l'intégration de la biodiversité dans 4 secteurs fédéraux clés (voir point 2).

[Retour au contenu](#)

Le CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD). Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles du CFDD INFO avec mention de la source est autorisée.

Adresse : rue de la Charité 33, 1210 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

mail@frdo-cfdd.be

<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement dans votre mailbox et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à l'adresse ci-dessus, avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le recevoir (FR ou NL). Si vous ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme sujet «unsubscribe ».